

**REUNION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE D'ANSE
DU 10 AVRIL 2025**

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents: 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'ANSE, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en Mairie d'ANSE, le 10 avril 2025 à 18 heures 30, Salle Jean-Pierre PINAULT, sous la présidence de Monsieur Max DURMARQUE, Vice-Président.

Etaient présents:

Max DURMARQUE, Luc FERJULE, Claire ROSIER, Emmanuelle SCHARFF, Roselyne MAHRI AGOURAMME membres élus

Martine DORÉ, Philippe GERARDIN, Pierre HART, Denise LUCET, Nadine MILLET membres nommés

Excusés : Daniel POMERET, Linda BEGGUI, Céline BABUS, Sophie DECHANET

Procuration :

Absent : Audrey ACOSTA

Emmanuelle SCHARFF est désignée secrétaire de séance.

□□□□□□

I- Approbation du compte rendu de la séance du 13 février 2025:

Monsieur Max DURMARQUE, Vice-Président, donne lecture de compte rendu de la réunion de la Commission Administrative du C.C.A.S en date du 13 Février dernier. L'ensemble des membres présents à cette séance prend acte et approuve le compte-rendu.

II Vote du Compte de Gestion 2024 :

Monsieur Max DURMARQUE, Vice-Président, fait procéder au vote du compte de Gestion.

Monsieur Max DURMARQUE, Vice-Président, précise que le compte de gestion de Philippe PREMEL, Responsable comptable du SGC DE VILLEFRANCHE S/S, est en tout point en conformité avec le compte administratif qui va être présenté.

La Commission Administrative, après avoir entendu les explications de Monsieur le Vice-Président et en avoir délibéré

LE CCAS

**A l'unanimité des membres
Emet un avis favorable**

- **1) DECIDE** d'approuver le Compte de Gestion 2024 tel que présenté.

III. Vote du Compte Administratif 2024 :

Monsieur Max DURMARQUE Vice-Président, présente le résultat définitif du compte administratif 2024 et précise qu'il est en tout point conforme avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur.

SECTION FONCTIONNEMENT	PREVU €	REALISE €
Dépenses de fonctionnement	61 373,68€	38 014,41€
Recettes de fonctionnement	39 200,00€	40 707,04€
Résultat de l'exercice	—	2 692,63€
Excédent exercice antérieur reporté	22 173,68€	22 173,68€
Excédent cumulé à affecter		24 866.31€

SECTION INVESTISSEMENT	PREVU €	REALISE €
Dépenses d'investissement	2 561,20€	0,00€
Recettes d'investissement	2 080,60€	0,00€
Résultat de l'exercice		0,00€
Report de l'exercice antérieur	480,60€	480,60€
Résultat de l'exercice		480,60€

Aucune question n'étant soulevé, Monsieur le Vice-Président quitte l'Assemblée et confie la présidence de séance à Madame Emmanuelle SCHARFF qui après avoir sollicité toute intervention de la part des membres du conseil, a fait procéder au vote.

La Commission Administrative, après avoir entendu les explications de Monsieur le Vice-Président et en avoir délibéré

LE CCAS

**A l'unanimité des membres présents (moins Mr le Vice-Président)
Emet un avis favorable**

- **1) APPROUVE** le compte administratif 2024 tel que présenté.
- **2) CHARGE** Monsieur le Vice-Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

IV. Affectation du résultat 2024 :

Au regard de l'exécution du compte administratif, Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2024 sur le budget primitif 2025 selon le détail précisé ci dessous :

- Excédent de fonctionnement 2024 : **24 866,31€**
- Affectation du résultat de fonctionnement : **24 866,31€**
- **24 866,31€** en report de fonctionnement au BP 2025

La Commission Administrative, après avoir entendu les explications de Monsieur le Vice-Président et en avoir délibéré

LE CCAS

**A l'unanimité des membres
Emet un avis favorable**

- 1°) APPROUVE** le report d'affectation du résultat de fonctionnement sur le budget primitif 2025
- 2°) CHARGE** Monsieur le vice-Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

V. Vote du Budget Primitif 2025 :

Monsieur Max DURMARQUE, Vice-Président, rappelle à la Commission Administrative le débat d'orientations budgétaires du C.C.A.S. effectué le 13 février dernier, et précise que le budget présenté est modifié dans son contenu, suite à la demande des membres du CCAS.

La subvention de la commune passant de 35 000,00€ à 30 000,00€ au vu des efforts budgétaires et des reports non utilisés des deux dernières années.

Monsieur Max DURMARQUE, Vice-Président, présente le Budget Primitif 2025 qui s'élève à **59 066,31 euros** tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement, et de **2 500,00 euros** tant en dépenses qu'en recettes d'investissement.

La Commission Administrative, après avoir entendu les explications de Monsieur le Vice-Président et en avoir délibéré

LE CCAS

**A l'unanimité des membres
Emet un avis favorable**

- 1) **DECIDE** d'approuver le budget primitif 2025 tel que présenté.
- 2°) **CHARGE** Monsieur le vice-Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

4. Etude de secours

Dossier de la famille G

Monsieur le Vice-Président présente le dossier de la famille G, personne seule, retraitée, une demande d'aide sous forme de secours, pour le paiement de l'échéance mensuelle d'électricité s'élevant à 122,06 €. L'aide demandée par l'assistante sociale est du montant de l'échéance €.

La Commission Administrative, après avoir entendu les explications de Monsieur le Vice-Président et en avoir délibéré

LE CCAS

A l'unanimité des membres

Emet un avis favorable

1°) **Décide** d'aider la famille G à hauteur de 122,06€ (cent vingt-deux euros et six centimes) aide qui sera versée directement à son fournisseur d'électricité : Primeo Energie.

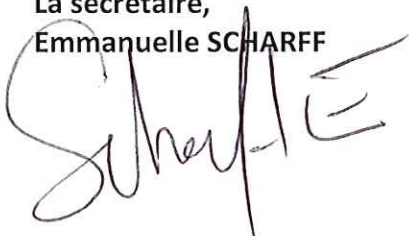
2°) **Charge** Monsieur le Vice-Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

□□□□□□

Fin de séance à 19h20

Lu et Approuvé,

La secrétaire,
Emmanuelle SCHARFF



Le Vice-Président
Max DURMARQUE



Official stamp: Mairie d'Anse, 69480, ACTION SOCIALE